



Appel à candidature au CSE

1^{er} tour des élections : mercredi 7 mars 2018

Nerim

Ces élections permettront de désigner les représentants au Comité Social et Economique

Pourquoi une organisation syndicale ?

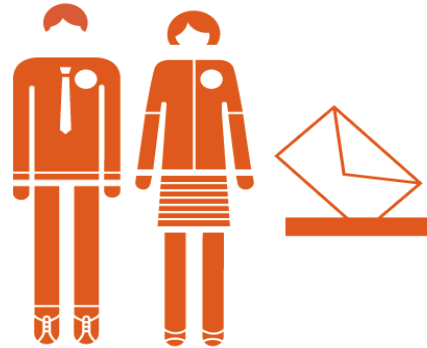
Plus que jamais, il est important d'avoir des droits, de les connaître et de les faire appliquer. La CFDT est là pour ça.

La CFDT donne le droit à chacun de ses adhérents d'être écouté, conseillé, informé et défendu.

La CFDT défend l'emploi, les conditions de travail et le pouvoir d'achat.

Pour être efficace, la CFDT développe le dialogue social. Ses équipes savent l'intérêt de s'asseoir autour d'une table pour négocier. Nos élu.e.s savent élaborer des revendications et aussi proposer des solutions.

C'est pourquoi à la CFDT, 1^{ère} organisation syndicale dans le secteur privé, nous formons nos élu.e.s et leur apportons soutien, conseils et informations.



Faire respecter les droits des salariés, c'est la mission des Délégués du Comité Social et Economique (CSE). Etudier les dossiers, poser des questions avec obligation de réponse écrite de la direction, accompagner les salariés dans la conciliation ou le conflit, voilà les principales tâches des Délégués. Ils font part à l'employeur de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation (Code du travail, convention collective, salaires, durée du travail, accords collectifs...).

Le Comité Social et Economique se préoccupe de tous les aspects de la vie économique et sociale de l'entreprise et de ses salariés. Il examine les réorganisations, leur pertinence et leurs conséquences sur le personnel, anticipe les problèmes, pousse la direction à améliorer et simplifier ses projets.

Consultatif, son efficacité réside d'abord dans sa capacité à dialoguer pour convaincre, avant d'engager des procédures plus contraignantes.

Le CSE assure aussi les Activités Sociales et Culturelles. Il met en œuvre cette gestion en évitant toute discrimination. Il doit donc notamment veiller à ce que cette offre soit suffisamment variée pour profiter à tous, équitablement.

Instance collective dotée de budgets, les décisions relevant du CSE doivent se prendre de façon démocratique et transparente.



Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et interrogations :

Alain LACHON - 06 13 20 66 68
Délégué Syndical SFR
alain.s3c@gmail.com

Guy CONTRASTIN - 06 07 41 18 79
Délégué Syndical Orange SCE
guy.contrastin@orange.com



Le Comité Social et Economique (CSE) est la fusion du Comité d'Entreprise (CE), des Délégués du Personnel (DP) et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). En étant élu.e CFDT, vous serez le porte-parole de vos collègues avec le soutien de la CFDT.

CFDT Télécoms Prestataires
Ile de France
7-9 rue Euryale Dehaynin
75019 Paris
Tél : 01 42 03 89 45
Courriel : contact@monsyndicatcfdt.fr



Le CSE a également pour domaine de compétence la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs de l'établissement.

Son action consiste à remédier aux situations dommageables constatées, à améliorer les conditions de travail et à veiller à l'observation des prescriptions légales en matière d'hygiène et de sécurité.

Il peut intervenir sur les mesures de prévention en matière de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, mais aussi d'harcèlement moral ou sexuel.

Le CSE peut intervenir, même en l'absence de danger, dans le but d'améliorer le bien-être des travailleurs pendant leur temps de travail (*rythmes de travail, temps de repos, facilités liées à la maternité*).

Rôles des représentants CFDT au CSE

- Vous présenterez à l'employeur toutes les réclamations individuelles et collectives du personnel.
- Vous défendrez les droits des salarié.e.s.
- Vous assurerez le respect des règles d'organisation, de fonctionnement et des conditions de travail dans l'entreprise.
- Vous aiderez à résoudre les conflits éventuels en étant à l'écoute des salarié.e.s
- Vous pourrez sous certaines conditions négocier des accords d'entreprise.

Les salarié.e.s représentants du personnel ne peuvent faire l'objet d'un licenciement, individuel ou collectif, sans l'autorisation de l'inspecteur du travail, pendant toute la durée de leur mandat et 6 mois au-delà.

Elections Professionnelles Nerim

Devenez acteurs de
votre avenir
avec le soutien de la

CFDT

1^{er} en France dans le privé
1^{er} chez les Cadres
1^{er} dans le Groupe Orange
1^{er} en nombre d'adhérents
dans le secteur des Télécoms
et au niveau National

- Devenez l'interlocuteur auprès de la Direction,
- Pour consulter & porter les choix des salariés concernant notamment les ASC : Activités Socio Culturelle,
- Pour informer et rendre compte des orientations économiques et sociales de Nerim en toute transparence.

Soyez des candidats
proches
motivés
dynamiques



constructifs
représentatifs